ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 63

Sire

Le feu Roy m'avoit non seulement permis de lui ecrire lorsque j'aurois quelqu'affaire à lui communiquer, mais encore il me l'avoit ordonné. Je me servois de Guimard pour lui remettre mes lettres et il se servoit de la meme voye pour me donner ses ordres. Je supplie Votre majesté de me permettre la meme liberté pour avoir l'honneur de lui rappeller la promesse que m'avoit fait le feu Roy de poser la premiere pierre du College Royal de Chirurgie en m'assurant que s'il ne la posoit pas lui meme, il chargeroit Votre majesté de le remplacer ~~ce sont les propres~~ dans cette ceremonie : ce sont les propres termes, Sire, et Votre majesté a eu la bonté de me permettre de ~~les~~ la remplir. Tout est prêt pour cet effet, medailles et inscriptions. Je joins meme icy celles de ces inscriptions qui doivent etre gravées sur la plaque de cuivre qui doit etre scellée sous la pierre avec les medailles. Si Votre majesté les approuve ~~ces inscriptions~~, elle ~~peut mettre~~ voudra bien remplir de la datte du jour qu'elle aura fixé le blanc qui se trouve à la ligne designée par deux etoilles, et me les renvoyer. Cette ceremonie ~~ne doit~~

AR C 9 d. 9 n° 9

peut au lieu plus ne pas entrainer le meme appareil
ni le meme cortege qui fut observé ~~lors~~ par le feu
Roy lors de la pose de la premiere pierre de Ste
Genevieve. Votre majesté pourroit prendre l'un de
ses jours de chasse soit du marché aux chevaux, soit de
Bicestres : en partant de versailles une heure ~~devant~~ ~~avan~~ d'avance ~~celle qu'elle~~
~~auroit se feroit proposée~~, cela suffiroit. M. le Duc
de la Vrilliere ou M. le Lt. genal de Police donneroient
seulement leurs ordres pour eviter les embarras ordinaires
des rues de Paris.